

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 10, du 8 mars 2019

Non soumis au référendum



Décret
concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative
populaire cantonale « Pour le maintien d'une formation
musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel »

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 40 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 21 janvier 2019,

décète :

Article unique L'initiative législative populaire cantonale « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel », conçue sous la forme d'une proposition générale, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 19 février 2019

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
F. KONRAD

La secrétaire générale,
J. PUG